

Liste d'action municipale de gauche

Lamorlaye Autrement

Lucienne Jean
62 sixième avenue - 60260 Lamorlaye
03 64 22 72 63 & 06 22 05 42 36 - luciennejean@hotmail.com

Le 5 juin 2016
Madame le Maire
de Lamorlaye

Objet : nos remarques concernant le projet de charte proposée aux conseillers municipaux le 3 juin 2016

Copie : aux conseillers municipaux et sur notre blog

Madame le Maire,

Nous avons bien reçu la charte que vous proposez aux conseillers municipaux de Lamorlaye. Nous apprécions votre démarche qui ouvre un chemin vers un travail municipal plus ouvert et plus serein.

Nous avons néanmoins relevé quelques points qui nous semblent redondants ou aller au-delà de ce à quoi chaque élu peut s'engager.

Nous indiquons ci-dessous nos remarques : les parties que nous proposons de supprimer sont barrées et le texte que nous proposons d'ajouter est en rouge.

REMARQUE N°1, sur le paragraphe : « *Respecter ce principe durant toute la durée qui reste à courir de la présente mandature ;* » nous pensons que tout contrat peut se dénoncer ; il faut en avoir conscience, l'accepter et l'organiser.

Nous proposons de compléter ainsi :

Respecter ce principe durant toute la durée qui reste à courir de la présente mandature ; toutefois tout signataire qui estimerait que le fonctionnement de la municipalité ne respecte plus la charte, peut légitimement dénoncer son accord.

REMARQUE N°2, sur le paragraphe : « *Ne se livrer à aucune attaque personnelle contre quelque conseiller municipal que ce soit et de quelque bord politique qu'il soit et sous quelque forme que ce soit ;* »

Nous proposons de le compléter ainsi :

Ne se livrer à aucune attaque personnelle (à savoir attaquer une personne pour ce qu'elle EST et non pour ce qu'elle FAIT ou DIT) contre quelque conseiller municipal que ce soit et de quelque bord politique qu'il soit et sous quelque forme que ce soit. Dans ce cadre, chacun conserve le droit fondamental en démocratie et tout particulièrement pour un élu de s'exprimer sur la vie municipale qu'il s'agisse d'une critique ou d'un soutien.

REMARQUE N°3, sur le paragraphe : « *S'interdire de répondre ou de polémiquer si les signataires de la présente charte sont victimes de telles attaques, sauf dans le cas où leur honneur ou leur dignité serait manifestement mis en cause ;* »

Nous proposons de supprimer ce paragraphe qui ne fait que reprendre sur un cas particulier la recommandation précédente. Si un signataire est victime d'attaques personnelles, il renoncera difficilement à se défendre. Et si un autre élu estime devoir intervenir dans le débat, toujours avec mesure et courtoisie, c'est son droit et dans certains cas ce peut être son devoir.

REMARQUE N°4, à la fin du chapitre 2, en complément du dernier paragraphe de ce chapitre et dans le même esprit, nous proposons de convenir d'une règle spécifique concernant l'usage des délégations données au maire en ajoutant :

Ainsi, le maire informera par courriel tous les signataires des décisions prises du fait des délégations qui lui ont été octroyées pour avis rapide des signataires (pas de réponse dans les 24h valant accord)

REMARQUE N°5, sur le paragraphe : « 3- Au chapitre des actions pour lesquelles ils conviennent d'unir leurs efforts et leurs compétences, les signataires s'engagent à mener à bien les dossiers suivants : »

Nous proposons de le modifier ainsi :

3-Au chapitre des actions ~~pour lesquelles ils conviennent d'unir leurs efforts et leurs compétences, les signataires s'engagent~~, Madame le Maire souhaite mener à bien les dossiers suivants :

REMARQUE N°6, sur le paragraphe : « C'est pourquoi, les élus signataires de la présente charte s'unissent pour le mener totalement à bien et rendre au conseil municipal le rôle que les citoyens de la commune sont en droit d'en attendre. »

Nous proposons de le compléter ainsi :

C'est pourquoi, les élus signataires de la présente charte s'unissent pour ~~le mener totalement à bien et rendre au conseil municipal le rôle que les citoyens de la commune sont en droit d'en attendre~~. Ils s'engagent à participer au travail sur ces dossiers en y apportant leurs compétences mais aussi leurs contre-propositions. La méthode de travail sera la recherche du consensus et Madame le Maire, en tant que signataire de la charte ayant des prérogatives particulières dans les prises de décisions, s'engage à n'imposer aucune décision qui n'aurait pas recueilli l'accord des signataires de la charte. A défaut la décision doit être reportée et le travail d'analyse et de réflexion poursuivi aussi longtemps que nécessaire.

Nous souhaitons que nos remarques soient considérées comme une contribution à la définition des meilleures conditions possibles pour le travail de la municipalité. Il sera certainement nécessaire avant de signer une charte que la synthèse des différentes contributions que vous recevrez soit réalisée.

Vous en conviendrez certainement, ne pas ouvrir la discussion sur le texte même de la charte serait de mauvais augure et en contradiction avec la lettre et l'esprit de la charte que vous proposez. Nous sommes convaincus que telle n'est pas votre intention.

Nous souhaitons, comme vous, comme d'autres élus, peut-être tous, et surtout comme nos concitoyens que le travail municipal reprenne sur des bases sincères et respectueuses de chaque liste et donc de leurs électeurs.

Dans cette attente, nous vous remercions pour cette première avancée que constitue la proposition d'un texte de charte.

Avec mes meilleures salutations,

Lucienne Jean

Conseillère municipale de la liste d'action municipale de gauche Lamorlaye Autrement